

Département du PUY-DE-DOME
Arrondissement de THIERS
Téléphone : 04.73.53.01.21.
Télécopie : 04.73.51.21.55.
Courriel : mairie@ville-courpiere.fr

COURPIERE, le 4 mai 2023

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 2 mai 2023

INTRODUCTION

01	Désignation du secrétaire de séance.	Vote : Pour à l'unanimité.
02	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2023.	Vote : Pour à l'unanimité.
03	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2023.	Vote : Pour à l'unanimité.
04	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023.	Vote : Pour à l'unanimité.
05	Compte-rendu des délégations du Maire.	Information donnée au Conseil Municipal
06	Délégations d'attributions et de fonctions du Conseil Municipal au Maire.	Vote : Pour à l'unanimité.
07	Modifications des Commissions Municipales.	Vote : Pour à l'unanimité.
08	Remplacement d'un membre au sein de la Commission d'Appel d'Offres.	Vote : Pour : 21 Contre : 6 (Mme ANGELI Sylvie – Mme BEAUGER Eldodie - M. DUCHER Eric – M. LAVEST Jean-Michel – Mme LIMOUZIN Lydie - Mme SALGUEIRO Carole).
09	Modification de la désignation des délégués pour siéger au Syndicat Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (SIEG – Secteur Intercommunal d'Energie de Thiers).	Vote : Pour : 21 Abstentions: 6 (Mme ANGELI Sylvie – Mme BEAUGER Eldodie - M. DUCHER Eric – M. LAVEST Jean-Michel – Mme LIMOUZIN Lydie - Mme SALGUEIRO Carole).
10	Modification de la désignation d'un délégué pour siéger aux Comités des Œuvres Sociales Communal et Communautaires.	Vote : Pour à l'unanimité.
11	Modification de la désignation du délégué pour siéger au Comité National d'Action Sociale.	Vote : Pour à l'unanimité.
12	Modification de la désignation de délégué pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.	Vote : Pour à l'unanimité.
13	Désignation du correspondant défense et du maître de cérémonie.	<i>Délibération retirée de l'ordre du jour.</i>
14	Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière « Fontsauvage » sur les Communes de Courpière et Sermentizon – Avis de la Commune de Courpière.	Vote : Pour à l'unanimité.